

Postulat Léonore Porchet et consorts – Le climat en mauvaise santé

Texte déposé

Les Assises Vaudoises du Climat ont fait, de belle manière, la démonstration de l'urgence des dangers du dérèglement climatique aussi dans notre canton. Parmi les domaines d'impact des changements climatiques auxquels il faudra s'adapter, la santé tient évidemment une grande place.

En particulier, 9 enjeux sanitaires sont soulevés dans le rapport cantonal sur l'adaptation aux changements climatiques, dont les maladies infectieuses transmises par vecteurs, les vagues de chaleur, les allergies au pollen, tant pour la santé humaine qu'animale.

Ce rapport constate de manière inquiétante que « les domaines de la gestion de la biodiversité et celui de la santé (en particulier humaine) sont les moins bien préparés aux risques induits par les changements climatiques. En effet, ces deux domaines présentent globalement non seulement un caractère prioritaire au sein de la thématique mais également un besoin d'agir particulièrement élevé. » (p. 100)

Malgré ce constat alarmant, les Assises du 12 novembre 2018 n'ont pas abordé les questions sanitaires, manquement important dans cette journée fondatrice pour la suite des travaux cantonaux sur le climat. Quant à eux, les documents préparatoires aux Assises et à la rédaction du plan climat ne parlent de la santé que sur le plan de l'*adaptation*, sans un mot sur les possibilités d'*atténuation*. Pourtant, la santé n'est pas qu'un domaine sur lequel les dérèglements climatiques auront un impact, mais peut également être un domaine acteur de la lutte contre ces dérèglements. Notamment, la santé est un domaine où l'on doit également réduire les émissions et la pollution (production pharmaceutique, posologie médicamenteuse, prescriptions, gaspillage et production de déchets, utilisation de l'eau, etc). En particulier, un plan climat devrait établir les mesures aptes à diminuer les émissions de gaz à effet de serre qui favoriseront directement la santé et le bien-être en Suisse. Pour finir, la santé est un vecteur décisif pour les changements de paradigme et de fonctionnement. En effet, la santé est un incitatif fort pour les décisions collectives et individuelles en faveur du climat et, *in fine*, de notre santé.

Les synergies maximales entre atténuation du réchauffement climatique et promotion de la santé concernent en premier lieu le transport. En particulier, la diminution des polluants atmosphériques émis en même temps que le CO₂ lors de la combustion des carburants fossiles et l'augmentation de la mobilité douce entraîneront un bénéfice important pour le climat comme pour la santé. Il serait notamment particulièrement indiqué d'aborder les questions sanitaires en lien avec les risques pour la santé physique et mentale liés au manque d'activité physique dû à notre recours à une mobilité non active et bruyante (car motorisée).

En second lieu, les modifications des modes de vie concernant l'alimentation, en particulier la diminution de la consommation d'aliments ultratransformés et des produits carnés ainsi que l'augmentation des aliments régionaux de saison et issus de l'agriculture biologique est favorable à la santé.

Considérant ces points, les sousigné-e-s ont donc l'honneur de demander au Conseil d'Etat un rapport exposant ses objectifs climatiques en matière sanitaire :

- considérant la santé publique comme un objectif prioritaire du plan climat.
- concernant l'*atténuation* du réchauffement climatique, comprenant les domaines de la mobilité et de l'alimentation.
- développant un volet ambitieux concernant l'*adaptation* aux catastrophes climatiques, et en particulier concernant l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des canicules.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.

*(Signé) Léonore Porchet
et 48 cosignataires*

Développement

Mme Léonore Porchet (VER) : — Maladies infectieuses transmises par vecteurs, chaleur, maladies infectieuses transmises par des aliments ou par de l'eau, allergies au pollen, événements extrêmes... tels sont les risques que les changements climatiques feront très prochainement peser sur la santé humaine. Pourtant, les questions de santé étaient absentes des Assises pour le climat organisées par le Conseil d'Etat, il y a quelques mois, comme elles sont totalement absentes de tout ce qui concerne l'atténuation du réchauffement climatique. C'est la raison pour laquelle je dépose, aujourd'hui, un postulat qui demande que le climat soit compris aussi sous l'angle de la santé.

En effet, il faut non seulement que le domaine de la santé fasse partie des secteurs qui doivent atténuer leurs émissions de gaz à effet de serre, ce qui n'apparaît pas dans tout ce que prévoit le Conseil d'Etat, mais il faut encore que les mesures prioritaires aptes à faire diminuer l'émission de gaz à effet de serre favorisent directement ou parallèlement la santé, en particulier dans les domaines de la mobilité et de l'alimentation. Enfin, j'aimerais que l'on continue à considérer la santé d'une manière plus importante, en tant que vecteur décisif et incitatif. Le postulat est le premier d'un lot que les Verts déposeront, dès aujourd'hui et ces prochains temps, pour que notre Conseil d'Etat lie enfin les questions climatiques aux questions de santé, car il en va d'enjeux fondamentaux pour les enfants et pour les personnes âgées, en priorité, mais aussi pour toutes et tous.

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.